PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

COMMUNES DE

LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Buhl - Croettwiller - Kesseldorf - Niederroedern - Schaffhouse Près Seltz - Siegen - Trimbach - Wintzenbach

PLAN DE REGLEMENT 1b au 1/2000
SIEGEN Kaidenbourg

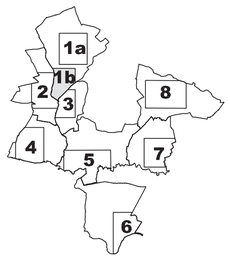

Elaboration	le 20 décembre 2007
Modification 1	le 28 octobre 2010
Modification 2	le 12 juillet 2011
Révision simplifiée 1	le 12 juillet 2011
Révision simplifiée 2	le 12 juillet 2011
Révision simplifiée 3	le 09 octobre 2012
Modification simplifiée 1	le 16 mai 2013
Modification 3	le 10 septembre 2018
Déclaration de projet	le 10 septembre 2018

Modification n°4
APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 16/01/2023
A SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ

SIVU PLAINE SAUER SELTZBACH Bas-Rhin

LE PRESIDENT — Philippe GIRAUD

atip

Tracé mai 2022

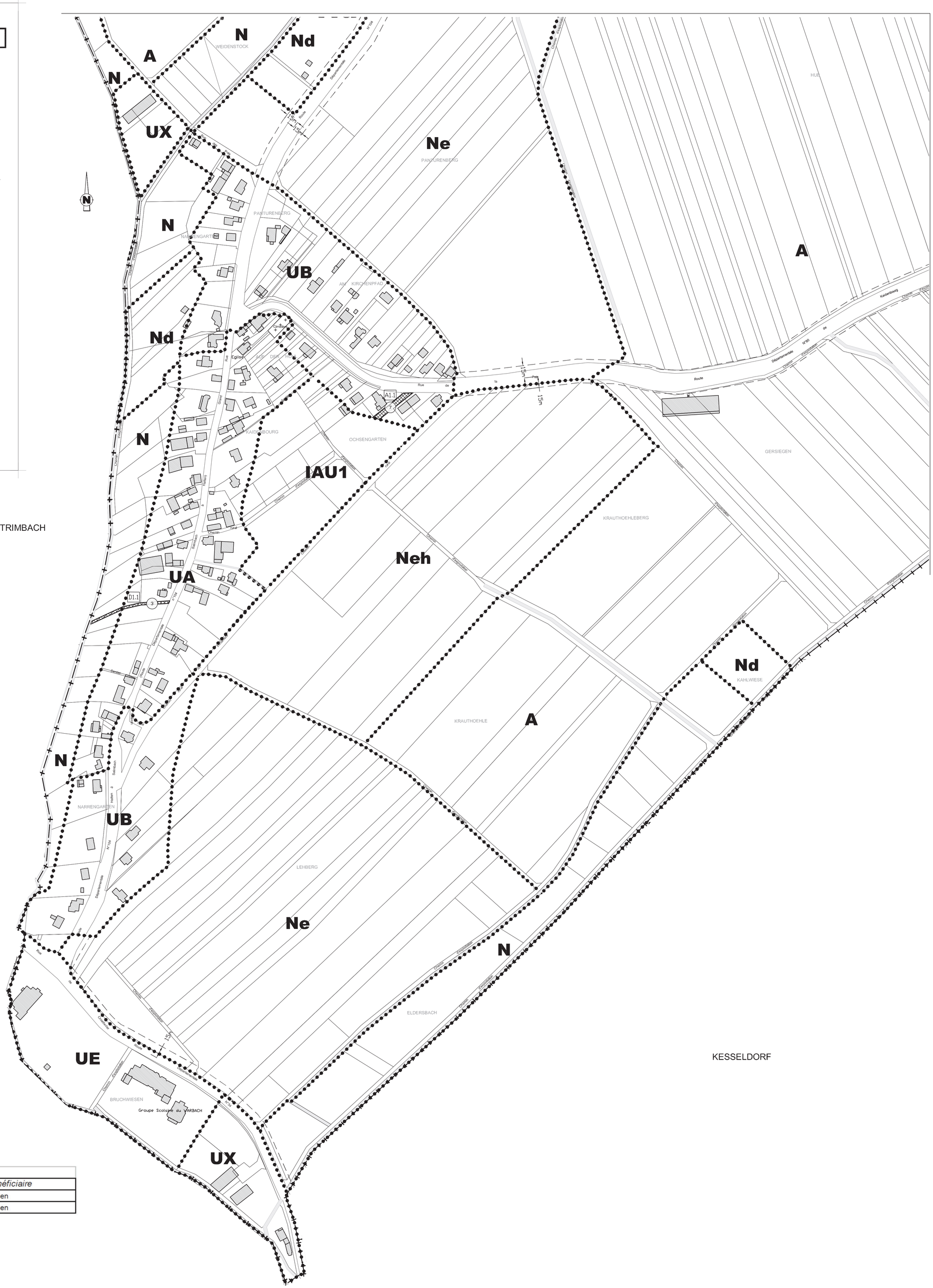

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- **UA** Désignation de zone
- **Aa** Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 — Numéro
- 15 — Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- 15m — Recul par rapport à l'axe de la voie
- 15m — Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Secteur soumis au risque d'inondation
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : recherche et exploitation pétrolière
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : carrière, captage rapproché d'eau potable
- Plantations à réaliser

AUTRES INFORMATIONS

- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- Cimetière
- Limite communale

Emplacements réservés

Numéro	*Destination*	*Intitulé*	*Bénéficiaire*
A1.1	voie à élargir	Voie de liaison entre le secteur IAU1 et la rue de la Paix	Siegen
D1.1	rue/sent. À créer	Création d'un passage	Siegen